



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 16 février 2010 — N° 88

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Pigeon (Charlesbourg), en remplacement de Mme Courchesne (Fabre), fait une déclaration afin de féliciter M. Alexandre Bilodeau, premier athlète canadien à gagner une médaille d'or lors des Jeux olympiques tenus au Canada.

M. Simard (Richelieu) fait une déclaration concernant la sixième édition des Journées montérégiennes de la persévérance scolaire.

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration concernant le Tournoi international de Hockey Pee-Wee de Québec.

M. Gauvreau (Groulx) fait une déclaration concernant M. Alexandre Bilodeau, médaillé d'or aux bosses à Vancouver.

16 février 2010

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant la 40^e édition du Tournoi de Hockey Bantam de Granby.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant la Journée Guru Ravidas.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant le Centre de femmes Liber'Elles.

Mme Vallée (Gatineau) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation régionale pour retrouver trois personnes disparues de la Haute-Gatineau.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant la sixième édition des Journées montréalaises de la persévérance scolaire.

Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner les 50 ans des paroisses de Sainte-Colette et de Saint-Camille à Montréal-Nord et le travail de leurs bénévoles.

À 13 h 59, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

16 février 2010

Les travaux reprennent à 14 h 09.

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de Mme Beaudoin (Rosemont). Cette demande porte sur l'entente intervenue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics.

M. le président rend ensuite la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Cette demande de débat d'urgence est recevable. La demande porte sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. En ce qui concerne l'urgence de tenir un débat, elle ne fait aucun doute. En effet, l'entente entre en vigueur aujourd'hui sans que l'Assemblée nationale n'ait eu, à ce jour, l'occasion d'en débattre.

Dépôts de documents

M. Arcand, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celui-ci.

(Dépôt n° 1031-20100216)

Puis il dépose la motion suivante :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics.

(Dépôt n° 1032-20100216)

16 février 2010

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le bilan de la cinquième année du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009;

(Dépôt n° 1033-20100216)

Le rapport annuel de gestion du Comité Entraide, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008;

(Dépôt n° 1034-20100216)

Les états financiers du Comité Entraide, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

(Dépôt n° 1035-20100216)

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à une pétition déposée le 11 novembre 2009 par M. Curzi (Borduas), concernant la reconnaissance de la nouvelle orthographe en enseignement;

(Dépôt n° 1036-20100216)

La réponse du gouvernement à une pétition déposée le 11 novembre 2009 par M. Traversy (Terrebonne), concernant la construction d'un mur antibruit sur une portion de la route 25 située sur l'île Saint-Jean, à Terrebonne.

(Dépôt n° 1037-20100216)

M. le président dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen à l'Assemblée nationale sur la procédure d'enquête appliquée au Québec lors d'incidents impliquant des policiers, ainsi qu'un erratum reçu aujourd'hui;

(Dépôt n° 1038-20100216)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Curzi (Borduas) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 17 novembre 2010, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1039-20100216)

16 février 2010

M. Bédard, leader de l'opposition officielle, adresse au président une demande de directive concernant la légalité d'un mandat spécial émis par le gouvernement le 26 janvier 2010 pour l'année financière 2010-2011.

M. le président prend la demande en délibéré.

Dépôts de rapports de commissions

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 10 et 11 février 2010, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines.

(Dépôt n° 1040-20100216)

Dépôts de pétitions

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 127 citoyens et citoyennes du Québec, concernant Hydro-Québec et l'approvisionnement en câbles fabriqués au Québec.

(Dépôt n° 1041-20100216)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant Hydro-Québec et l'approvisionnement en câbles fabriqués au Québec sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 322 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Robert (Prévost);

(Dépôt n° 1042-20100216)

16 février 2010

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 332 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Turcotte (Saint-Jean).
(Dépôt n° 1043-20100216)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires, à trois reprises.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 26 janvier 2010, rédigée par M. Roger Dumas, orphelin de Duplessis.

(Dépôt n° 1044-20100216)

À la demande de M. le président, M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Charest, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 16 février 2010, adressée à Mme Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, par M. Réal Laporte, président d'Hydro-Québec Équipement et Services partagés, concernant l'achat de câbles auprès de fabricants québécois.

(Dépôt n° 1045-20100216)

16 février 2010

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Curzi (Borduas), Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue cette semaine, dans plusieurs régions du Québec, de différentes activités visant à sensibiliser la population à la cause de la persévérance scolaire;

QU'à la suite de la Semaine des enseignantes et des enseignants qui a eu lieu la semaine dernière, cette assemblée souligne leur rôle central dans la réussite scolaire des jeunes et qu'elle les remercie pour leur apport inestimable au développement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale exige d'Hydro-Québec qu'elle applique sa politique adoptée le 14 août dernier stipulant que la société d'État doit « utiliser son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique du Québec » et ce, dans tous ses contrats et plus particulièrement dans ceux impliquant l'industrie du câble au Québec, afin de sauver l'expertise québécoise dans le domaine et les centaines d'emploi y étant reliés.

16 février 2010

Du consentement de l'Assemblée, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 62 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la question du droit de mourir dans la dignité;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de décider si la Commission veut se saisir de la pétition concernant la création de nouvelles places en services de garde.

16 février 2010

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 17 février 2010, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Curzi (Borduas).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec prenne acte du consensus exprimé par les partenaires du monde de l'éducation, notamment les parents, les enseignants et leurs représentants ainsi que les commissions scolaires, et réclame le retrait du projet de règlement modifiant le régime pédagogique et le calendrier scolaire.

AFFAIRES DU JOUR

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54 du Règlement, il est procédé à la rubrique des projets de loi du gouvernement.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.

Après débat, le rapport est adopté.

Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence sur l'entente intervenue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics ne s'engage, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 3 minutes 30 secondes sont allouées aux deux autres députés indépendants, 8 minutes 30 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 51 minutes 30 secondes pour chacun des deux groupes; dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa; les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat d'urgence s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 92 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Débats de fin de séance

À 18 h 09, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Rebello (La Prairie) à M. Hamad, ministre du Travail, concernant les budgets de la lutte contre le travail au noir.

16 février 2010

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 17 février 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 18 h 20, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 février 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

16 février 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée conjointement par M. Gaudreault (Jonquière), Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, et M. Khadir (Mercier), concernant la politique d'Hydro-Québec adoptée le 14 août dernier :

(Vote n° 62)

POUR - 111

Arcand	Charette	Huot	Pelletier
Auclair	Charlebois	James	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>
Aussant	Chevarie	Kelley	Picard
Bachand	Cloutier	Kotto	Pigeon
<i>[Arthabaska]</i>	Corbeil	Lapointe	Poirier
Bachand	Courchesne	Leclair	Rathé
<i>[Outremont]</i>	Curzi	L'Écuyer	Reid
Beauchamp	D'Amour	Léger	Richard
Beaudoin	Deltell	Lehouillier	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
<i>[Mirabel]</i>	Diamond	Lemay	Richard
Beaudoin	Doyer	Lessard	<i>[Duplessis]</i>
<i>[Rosemont]</i>	Drainville	MacMillan	Robert
Bédard	Drolet	Malavoy	Rotiroti
Bergeron	Dubourg	Maltais	Roy
Bergman	Dufour	Mamelonet	Simard
Bernard	Dupuis	Marceau	<i>[Richelieu]</i>
Bernier	Dutil	Marcoux	Simard
Bérubé	Ferland	Marois	<i>[Dubuc]</i>
Billette	Gagnon-Tremblay	Marsan	Sklavounos
Blais	Gaudreault	Matte	St-Amand
Blanchet	<i>[Jonquière]</i>	McKay	St-Arnaud
Bolduc	Gaudreault	Ménard	Tomassi
Bonnardel	<i>[Hull]</i>	Moreau	Traversy
Boucher	Gautrin	Morin	Tremblay
Bouillé	Gauvreau	Normandeau	Trottier
Boulet	Gignac	Ouellette	Turcotte
Caire	Girard	Ouimet	Vallée
Carrière	Gonthier	Pagé	Vien
Champagne	Grondin	Paquet	Villeneuve
Charbonneau	Hamad	Pelletier	Weil
Charest	Hivon	<i>[Rimouski]</i>	